Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

### PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

Canal de Givors | Ancienne maison du canal Monument historique inscrit le 24 juillet 1995 Place du Bassin, 69700 GIVORS

### RAPPORT DE PRÉSENTATION

### 1) Localisation

La Maison du Canal, associée à l'ancienne gare d'eau aujourd'hui remblayée, est située dans une zone industrielle de la commune de Givors, à proximité de l'autoroute A47.

### 2) Historique et description

Les façades et toitures de l'ancienne maison du canal sont inscrits au titre des monuments historiques.

Au XVIIIème siècle, un projet de construction d'un canal au départ de Givors sur le Rhône, remontant les vallées du Gier et du Janon, passant ensuite près de St Etienne, pour continuer jusqu'à la Loire est proposé. Le projet est finalement réalisé de Givors à Rive-de-Gier. En 1796, avec le retour et la croissance de l'activité sur le canal, une gare d'eau et un grand bassin d'attente, sont installés à Givors. La Maison du Directeur du Canal était située à l'entrée du Bassin de Givors.

C'est un bâtiment rectangulaire de deux étages couvert d'un toit à quatre pans et construite en petit appareil. Les chaînages d'angle et les encadrements de fenêtres sont soulignés par des pierres blanches. L'édifice a fait l'objet d'une campagne de réhabilitation durant l'année 2005.

### 3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

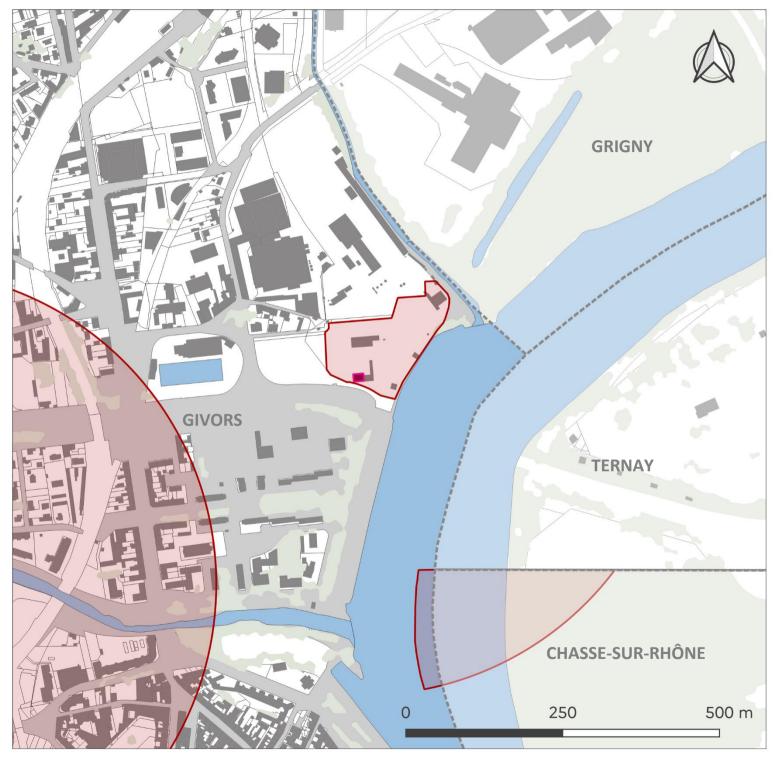
La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

Le monument historique se situe au sein d'un site industriel sans qualité patrimoniale, cerné par des barres d'immeubles et le pont de l'autoroute au sud, ainsi que par la piscine municipale à l'ouest sans co-sensibilité architecturale avec la maison du canal. En conséquence, le monument est à ce jour décontextualisé, son écrin ayant été entièrement remanié par des constructions et aménagements modernes. De ce fait, le PDA propose exclusivement la protection de la parcelle contenant le MH.

La création de ce PDA élimine les débords de l'ancien périmètre de protection sur les communes de Ternay et de Grigny.

L'architecte des pâtiments de France,

Christophe MARGUERON,





Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Ly<del>on</del>

# PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

### **CANAL DE GIVORS | ANCIENNE MAISON DU CANAL**

Place du Bassin, 69700 GIVORS Monument historique inscrit le 24 juillet 1995

#### LÉGENDE

Périmètre de protection des 500 mètres

MH partiellement inscrit

Direction régionale des Affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01 ⊠ <u>udap69@culture.gouv.fr</u>





Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

### **CANAL DE GIVORS | ANCIENNE MAISON DU CANAL**

Place du Bassin, 69700 GIVORS Monument historique inscrit le 24 juillet 1995

### LÉGENDE

Périmètre de protection des 500 mètres

MH partiellement inscrit

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon